

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 25 août 2025

08.2025-07	INFORMATIQUE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Renouvellement de la licence ADOBE CREATIVE CLOUD et ADOBE ACROBAT PRO »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de renouveler le pack complet ADOBE CREATIVE CLOUD et ADOBE ACROBAT PRO,

Considérant que la société ENVOLIIS, sise Pôle d'activités de la Bretonnière, 8 rue Augustin Fresnel, BOUFFERE, 85600 MONTAIGU, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société ENVOLIIS, sise Pôle d'activités de la Bretonnière, 8 rue Augustin Fresnel, BOUFFERE, 85600 MONTAIGU pour le renouvellement du pack complet ADOBE CREATIVE CLOUD et ADOBE ACROBAT PRO pour un montant de 9 486,36 € HT, soit 11 383,63 TTC, pour 1 an et pour 12 utilisateurs.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »